



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 17 septembre 2018

Délibération n° 2018-2935

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Irigny

objet : Rue de Boutan - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 août 2018

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 19 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Bourmertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burillon, Burriland, MM. Butin, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Brumm), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Vial), Blachier (pouvoir à M. Bernard), Buffet (pouvoir à M. Cochet), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Coulon (pouvoir à Mme Gailliout), Mme Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), Servien (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 17 septembre 2018**Délibération n° 2018-2935**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Irigny

objet : **Rue de Boutan - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération d'aménagement de la rue de Boutan sur la Commune d'Irigny fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

I - Contexte

L'accès au pôle sportif et culturel de Champvillard sur la Commune d'Irigny se fait actuellement par le chemin de Champvillard, en impasse, sur lequel se côtoient piétons, véhicules légers (VL) et transports en commun. Compte-tenu de l'exiguïté du chemin de Champvillard, il est apparu nécessaire de sécuriser cet itinéraire en reportant le trafic de desserte sur la rue de Boutan. Du fait de l'augmentation induite des usages VL sur la rue de Boutan, une requalification de cette voirie s'avère nécessaire afin, d'une part, de sécuriser la circulation des modes doux, et d'autre part, d'augmenter l'offre existante des parkings de desserte du pôle sportif.

Le périmètre d'intervention comprend la rue de Boutan, depuis le giratoire de la route de Brignais jusqu'aux terrains de tennis, et les parkings existants et terrains agricoles situés à l'ouest de la rue de Boutan, entre la route de Brignais et la route de Vourles. La totalité du foncier est maîtrisé par la Commune d'Irigny.

II - Objectifs principaux du projet

Le projet de réaménagement de la rue de Boutan doit permettre de répondre aux objectifs suivants :

- pacifier et sécuriser les déplacements sur le chemin de Champvillard par le report du trafic des véhicules vers la rue de Boutan, y compris les transports en commun,
- augmenter la capacité de stationnement et réaménager les parkings existants en permettant, notamment, le demi-tour des cars,
- sécuriser les déplacements modes doux le long de la rue de Boutan avec l'aménagement d'un espace dédié qui se raccorde aux espaces modes doux de la route de Brignais, au chemin de Champvillard et se prolonge jusqu'au trottoir existant,
- conforter la place du végétal sur le parking (plantation d'arbres),
- favoriser la gestion alternative des eaux pluviales.

III - Programme et enveloppe prévisionnelle

Le projet prévoit :

- l'aménagement d'un espace modes actifs, d'une longueur de près de 230 m le long de la rue de Boutan. Cet aménagement assurera une continuité d'itinéraire entre :
 - . le trottoir existant le long de la rue de Boutan au sud de l'aménagement,
 - . le trottoir et l'espace modes doux de la route de Brignais au nord,
 - . le chemin de Champvillard, à l'est, sur sa section fermée à la circulation des véhicules ;

- l'extension des parkings existants (environ + 50 places) à l'ouest de la rue de Boutan et leur aménagement paysager.

L'éclairage public sera réalisé par le Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) pour le compte de la Commune d'Irigny.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux correspondant à ce programme est de 1 440 000 € TTC.

IV - Individualisation d'autorisation de programme et calendrier prévisionnel

Le coût prévisionnel de cette opération est évalué à 1 695 000 € TTC, à la charge du budget principal, décomposé comme suit :

- études et frais de maîtrise d'ouvrage : 255 000 € TTC,
- travaux : 1 440 000 € TTC.

80 000 € TTC ont d'ores et déjà été individualisés dans le cadre de l'autorisation de programme globale études.

La demande d'autorisation de programme complémentaire s'élève donc à 1 615 000 € TTC.

Les études de maîtrise d'œuvre débuteront au 2^{ème} semestre 2018. La Métropole réalisera les travaux en 2 tranches opérationnelles :

- une 1^{ère} tranche de travaux pour le réaménagement et l'extension du parking débutera en 2019 pour une livraison fin 2019,
- une 2^{ème} tranche pour les travaux de voirie et de voie verte débutera au 2^{ème} semestre 2020 pour une livraison fin 2020 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de travaux de réaménagement de la rue de Boutan à Irigny et l'estimation financière prévisionnelle des travaux.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme partielle P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 1 615 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 642 000 € TTC en dépenses 2019,
- 856 500 € TTC en dépenses 2020,
- 106 500 € TTC en dépenses 2021,
- 10 000 € TTC en dépenses 2022,

sur l'opération n° OP09O5578.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 695 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 80 000 € TTC à partir de l'autorisation de programme études.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 septembre 2018.